

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 avril 2009

Service instructeur
Service d'Aménagement des Rivières

N° CP-2009-5-6-8

Service consulté

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES (CO14)

**Approbation des opérations 2009 et délégation de la maîtrise d'ouvrage au
Département - Subventions aux collectivités**

Résumé : Dans le cadre du programme d'aménagement des rivières 2009 (4 500 000 €), il vous est proposé d'approuver 5 nouveaux programmes de travaux pour un montant total de 2 849 400 € TTC et d'en confier la maîtrise d'ouvrage au Département.

Il vous est également proposé d'approuver 6 opérations de travaux sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé, qui est propriété du Département, pour un montant de 200 000 € TTC.

4 nouvelles opérations subventionnables sont à inscrire pour un montant de subvention de 30 950,00 € en aménagement de rivières.

Par ailleurs, pour le projet de barrage écrêteur de BISEL, il est prévu de couper des arbres, ce qui nécessite une autorisation de défrichement.

**1. Aménagement de Rivières 2009 - Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département
(Annexe 1)**

Programme C014 Nature 45411

Dans le cadre de l'autorisation de programme de 4 500 000 € votée par l'Assemblée Départementale pour 2009 (rapport au Conseil Général N° CG-2008-5-6-8), 5 nouveaux programmes de travaux sont présentés par les syndicats mixtes de rivières ou d'autres collectivités. Ces travaux d'aménagement de cours d'eau représentent un montant global de 2 849 400 € TTC répartis de la façon suivante :

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
CC Hundsbach	404 400.00 € TTC
SM Doller	300 000.00 € TTC
SM III	1 845 000.00 € TTC
SM Moyenne Thur	170 000.00 € TTC
SM Quatelbach - Canal Vauban	130 000.00 € TTC
TOTAL	2 849 400.00 € TTC

Ces opérations répondent aux critères d'éligibilité décidés par l'Assemblée Départementale. Il est donc proposé de valider l'instruction et l'éligibilité des 5 nouveaux programmes de travaux figurant ci-dessus et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à la réalisation du programme.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée soit par le Service Aménagement des Rivières, soit par des maîtres d'œuvre extérieurs selon la nature des travaux à réaliser et notre disponibilité.

Pour l'ensemble de ces chantiers, il sera nécessaire le cas échéant d'avoir recours à des études topographiques, des études de sol, des études d'impact et des contrôles extérieurs ainsi qu'à des coordonnateurs sécurité.

L'autorisation de programme 2009 s'élevant à 4 500 000 €, le taux de programmation atteint 63 %.

Pour information, la liste des 53 opérations de travaux envisagées sous maîtrise d'ouvrage départementale est consultable en Annexe A. Ces travaux peuvent se résumer de la manière suivante :

Type de travaux	Montant de travaux (€ TTC)	Nombre de chantiers
Construction / Réfection d'un mur de rive	180 000 €	5
Construction / Réfection d'un seuil ou d'une rampe	90 000 €	6
Création / Rehausse d'une digue	410 000 €	13
Etudes	50 000 €	1
Gestion des crues et inondations	1 280 000 €	4
Ouvrage de gestion hydraulique	310 000 €	10
Protection de berge	60 000 €	4
Restauration de la ripisylve	130 000 €	7
Restauration de zones humides, de frayères	20 000 €	1
Bassin de rétention	319 400 €	2

Programme C014 Nature 2153

Suite à la réunion du Comité de Gestion du Canal du Rhône au Rhin déclassé le 5 décembre 2008, 6 opérations sont envisagées pour un montant total de 200 000 € TTC.

Opérations	Montant prévisionnel
BALDERSHEIM – MUNCHHOUSE : Restauration de l'écoulement par enlèvement d'embâcles	10 000 € TTC
KUNHEIM : Restauration de l'accès Nord du chemin de halage	10 000 € TTC
WECKOLSHEIM : Coupes en lisière du canal	6 000 € TTC
ROGGENHOUSE : Gros travaux de coupes sélectives	30 000 € TTC
ALGOLSHEIM : Remise au gabarit du chemin de halage	110 000 € TTC
HIRTZFELDEN : Fourniture et pose de gardes corps sur les écluses 51 et 52	34 000 € TTC
TOTAL	200 000 € TTC

Il est donc proposé de valider les 6 nouvelles opérations figurant ci-dessus et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à leur réalisation.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée soit par le Service Aménagement des Rivières, soit par des maîtres d'œuvre extérieurs selon la nature des travaux à réaliser et notre disponibilité.

Pour l'ensemble de ces opérations, il sera nécessaire le cas échéant d'avoir recours à des études topographiques, des études de sol, des études d'impact et des contrôles extérieurs ainsi qu'à des coordonnateurs sécurité.

2. Aménagement de Rivières 2009 – Travaux à subventionner (Annexe 2)

Programme C014 Nature 20414, 2042 et 20415

Lors du budget primitif 2009 (rapport au Conseil Général N° CG-2008-5-6-8), le Conseil Général a arrêté une autorisation de programme de 800 000 € pour les subventions à allouer aux collectivités pour les aménagements de rivières.

Il est proposé aujourd'hui de valider l'instruction et l'éligibilité des 4 nouveaux dossiers énumérés en annexe 2 pour un montant de subvention de 30 950,00 €.

Ces dossiers répondent tous aux critères d'éligibilité du Département en matière d'Aménagement de Rivières. Il s'agit de travaux :

- de reprise de murs de rive communaux à TRAUBACH-LE-BAS (ARC11138) et MUHLABCH (ARC11142) ;
- d'aménagements hydrauliques suite aux études GERPLAN à HEIWILLER (ARC11141) ;
- de travaux de restauration de rivière du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de MONTREUX (ARC 11148).

L'autorisation de programme 2009 s'élevant à 800 000 €, le taux de programmation atteint désormais 4 %.

3. Autorisation de défrichement pour le projet de BISEL

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de construction d'un barrage écreteur de crue à BISEL sur le Largitzenbach (CP du 09/11/2007).

Cet ouvrage permettra de protéger toute la commune des inondations grâce à la rétention de 160 000 m³ d'eau de crue. L'ouvrage sera construit en remblais terreux en lisière de forêt. Les travaux nécessitent de défricher en partie les parcelles suivantes, propriété du Département :

Commune	Section	N° parcelle	Lieu dit	Propriétaire	Surface parcellaire (m²)	Surface à défricher (m²)
BISEL	4	66	Klauseren-Haegle	CG 68	742	742
		178/67		CG 68	323	323
		180/68		CG 68	453	453
		182/69		CG 68	263	263
		184/70		CG 68	718	718
		186/71		CG 68	388	388
		188/75		CG 68	464	464
		190/76		CG 68	447	447
		192/77		CG 68	241	241
		194/78		CG 68	231	231
		196/79		CG 68	400	400
		198/84		CG 68	1540	1540

La surface totale à défricher est de 62 a 10 ca (6210 m²) d'un seul tenant. Il fait partie du secteur forestier nommé Hermannsholz qui présente une surface d'environ 42 ha. Situé en lisière, le défrichement ne crée pas de coupure du massif.

Ce défrichement sera compensé par des plantations au pied du barrage et l'aménagement de zones humides à l'amont de la retenue.

Le défrichement a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement qui sera déposé par le Président auprès des autorités compétentes.

Il vous est proposé :

- de décider de l'opportunité et d'approuver pour 2009 en aménagement des rivières les 5 programmes exposés dans le rapport, pour un montant de 2 849 400 € TTC, de déléguer la maîtrise d'ouvrage de leur exécution au Département et d'affecter les AP correspondantes. Les dépenses seront prélevées respectivement sur le Programme C014, nature 45411 ;
- de m'autoriser à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes selon le modèle approuvé lors de la Commission Permanente du 27 mai 2005, pour les programmes de travaux figurant au rapport ;

- de décider de l'opportunité et d'approuver pour 2009 en aménagement des rivières les 6 opérations de travaux sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé exposées dans le rapport, pour un montant de 200 000 € TTC et d'affecter les AP correspondantes. Les dépenses seront prélevées respectivement sur le Programme C014, nature 2153 ;
- de m'autoriser à consulter les prestataires de service pour les missions de maîtrise d'œuvre, d'étude de sol, d'impact, de topographie, de contrôle et de coordination et de sécurité, pour les opérations figurant en Annexe 1 et celles relatives au Canal du Rhône au Rhin déclassé ;
- de m'autoriser à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes, pour les opérations figurant en Annexe 1 et celles relatives au Canal du Rhône au Rhin déclassé ;
- de m'autoriser à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), nécessaire(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget, pour les opérations figurant en Annexe 1 et celles relatives au Canal du Rhône au Rhin déclassé ;
- de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes exposés dans le rapport ;
- d'approuver et de programmer les 4 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux figurant à l'Annexe 2, pour un montant de subvention de 30 950,00 € et d'affecter les AP correspondantes. Les montants des aides départementales seront prélevés au 204/20414/61, au 204/2042/61 et au 204/20415/61 selon le bénéficiaire ;
- d'approuver le dossier de demande de défrichement pour le projet de bassin écrêteur de BISEL pour une superficie de 6 210 m² et d'autoriser le Président à déposer cette demande d'autorisation de défrichement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

**Direction de l'Environnement et Cadre de Vie
Service Aménagement des Rivières**

Autorisation de programme	
Budget prévisionnel 2009	4 500 000.00 €
Modification des AP en DM1	
Modification des AP en DM2	
Autorisation de programme votée	4 500 000.00 €

Total des opérations adoptées précédemment	0.00 €
53 nouvelle(s) opération(s) pour un montant global de	2 849 400.00 €
Avancement du programme 2009	1 650 600.00 €

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
CC Hundsbach	404 400.00 € TTC
SM DOLLER	300 000.00 € TTC
SM III	1 845 000.00 € TTC
SM Moyenne Thur	170 000.00 € TTC
SM Quatelbach - Canal Vauban	130 000.00 € TTC

Liste des travaux prévus pour information - Montant prévisionnel

2009/1175	HEIWILLER: Création fossé et doublage réseau	CC Hundsbach	85 000.00 € TTC
2009/1174	EMLINGEN: Réalisation du bassin de rétention du Steingrueb	CC Hundsbach	245 000.00 € TTC
2009/1173	EMLINGEN: Réalisation du bassin de rétention Est	CC Hundsbach	74 400.00 € TTC

2009/1163	BURNAHUPT LE HAUT: recharge rampe ancienne RN83	SM DOLLER	10 000.00 € TTC
2009/1136	REININGUE: protection de berge secteur Oelenberg	SM DOLLER	15 000.00 € TTC
2009/1135	MASEVAUX : reprise du mur de rive au niveau de la caserne	SM DOLLER	20 000.00 € TTC
2009/1133	LUTTERBACH : débroussaillage de la digue	SM DOLLER	5 000.00 € TTC
2009/1131	ASPACH HAUT et BAS : Réalisation du bassin de rétention (2ème tranche)	SM DOLLER	50 000.00 € TTC
2009/1127	REININGUE: confortement de la digue située en aval de la RD	SM DOLLER	50 000.00 € TTC
2009/1125	DOLLEREN : arasement du merlon rive droite et reprise des berges	SM DOLLER	15 000.00 € TTC
2009/1123	REINIGUE : reprise mur au niveau du seuil à l'amont du pont	SM DOLLER	20 000.00 € TTC
2009/1113	NIEDERBRUCK : reprise mur de rive en sous œuvre aval école maternelle	SM DOLLER	47 000.00 € TTC
2009/1111	GUEWENHEIM : reprise berge camping	SM DOLLER	10 000.00 € TTC
2009/1110	GUEWENHEIM : Reprise d'enrochement seuil Biand	SM DOLLER	5 000.00 € TTC
2009/1102	RODEREN : reprise du seuil et du mur rue de Rammersmatt	SM DOLLER	3 000.00 € TTC
2009/1099	SEWEN : reprise mur de rive rue de l'Elbach	SM DOLLER	45 000.00 € TTC
2009/1095	LAUW : coupe de peupliers	SM DOLLER	5 000.00 € TTC
2009/1138	WINKEL à WALDIGHOFFEN : coupes selectives et enlèvement d'embacles	SM III	20 000.00 € TTC
2009/1139	LIGSDORF : 2ème tranche de reprise d'un ponceau historique	SM III	20 000.00 € TTC
2009/1140	FISLIS : 2ème tranche de protection contre les crues	SM III	60 000.00 € TTC
2009/1141	WERENTZHOUSE et ROPPENTZWILLER : 1ère tranche de protection rapprochée des habitations contre les crues (études)	SM III	15 000.00 € TTC
2009/1142	WALDIGHOFFEN à ALTKIRCH : coupes selectives et enlèvement d'embacles	SM III	20 000.00 € TTC
2009/1143	ALTKIRCH : dernière tranche de protection rapprochée des habitations.	SM III	30 000.00 € TTC

2009/1144	ALTKIRCH à BRUNSTATT : coupes selectives et enlèvement d'embacles	SM III	20 000.00 € TTC
2009/1145	ILLFURTH : réalisation de deux protections de berges en tunage	SM III	25 000.00 € TTC
2009/1146	DIDENHEIM-BRUNSTATT : Programme global de protection contre les crues (2° tranche)	SM III	50 000.00 € TTC
2009/1147	2ème section : Coupes sélectives et enlèvement d'embacles	SM III	20 000.00 € TTC
2009/1148	2ème section : Protections de berges	SM III	20 000.00 € TTC
2009/1149	2ème section : pose de panneaux d'interdiction de circulation sur les digues	SM III	25 000.00 € TTC
2009/1150	ILLZACH : renforcement de digues	SM III	15 000.00 € TTC
2009/1151	ILLZACH : mise en place d'une station de mesure des niveaux d'eau	SM III	15 000.00 € TTC
2009/1152	SAUSHEIM : renforcement de la digue au niveau de la STEP	SM III	15 000.00 € TTC
2009/1153	WITTENHEIM : renforcement de la digue gravière Michel	SM III	30 000.00 € TTC
2009/1154	RUELSHEIM : 2ème tranche de renforcement de la digue pour PPRI	SM III	20 000.00 € TTC
2009/1155	ENSISHEIM : Renforcement de la digue rive gauche	SM III	50 000.00 € TTC
2009/1156	3ème section : Coupes sélectives et enlèvement d'embacles	SM III	20 000.00 € TTC
2009/1157	BILTZHEIM : démolition et remplacement du pont (étranglement hydraulique)	SM III	1 150 000.00 € TTC
2009/1158	NIEDERHERGHEIM et STE CROIX en PLAINE : mise en place des couches de roulement	SM III	75 000.00 € TTC
2009/1159	NIEDERHERGHEIM à LOGELHEIM : dessouchage des digues	SM III	30 000.00 € TTC
2009/1160	HORBOURG-WIHR : renforcement de la digue au niveau du tennis	SM III	50 000.00 € TTC
2009/1161	2ème et 3ème section : Etudes de danger des digues	SM III	50 000.00 € TTC

2009/1171	Coupes sélectives et plantations sur l'ensemble du linéaire	SM Moyenne Thur	20 000.00 € TTC
2009/1170	CERNAY: Rehausse de la digue transversale en amont de Cernay (2ème tranche)	SM Moyenne Thur	20 000.00 € TTC
2009/1169	CERNAY: Mur de protection contre les inondations rue de la Cartisane	SM Moyenne Thur	60 000.00 € TTC
2009/1168	THANN: Reprise de maçonnerie sur le mur de protection contre les inondations rue des Tanneurs	SM Moyenne Thur	25 000.00 € TTC
2009/1167	THANN: Renforcement de la digue transversale au niveau de la ZAC St Jacques	SM Moyenne Thur	40 000.00 € TTC
2009/1101	BITSCHWILLER LES THANN: reprise de maçonnerie sur le vannage de la maison des vannes.	SM Moyenne Thur	5 000.00 € TTC
2009/1183	SAUSHEIM : installation d'une cloison siphoides	SM Quatelbach - Canal Vauban	15 000.00 € TTC
2009/1182	BALDERSHEIM : aménagement d'un fossé en frayère	SM Quatelbach - Canal Vauban	20 000.00 € TTC
2009/1181	ENSISHEIM : réfection d'un seuil	SM Quatelbach - Canal Vauban	20 000.00 € TTC
2009/1180	OBERHERGHEIM : reprise d'un système de vannage	SM Quatelbach - Canal Vauban	30 000.00 € TTC
2009/1179	OBERHERGHEIM à DESSENHEIM : ouverture d'un chemin de service	SM Quatelbach - Canal Vauban	20 000.00 € TTC
2009/1178	Coupes selectives et enlèvement d'embacles	SM Quatelbach - Canal Vauban	25 000.00 € TTC

ANNEXE 2

Service Aménagement des Rivières

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 03 AVRIL 2009

Aménagements de rivières PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ARC11138	TRAUBACH-LE-BAS Reprise d'un mur de rive du Traubach	4 160,00	40%	1 700,00
ARC11141	HEIWILLER Fossé de déviation des eaux pluviales du Bregarten	23 715,70	40%	9 500,00
ARC11142	MUHLBACH Reprise des murs du ruisseau rue de la gare	5 599,00	40%	2 250,00
ARC11148	SMARL SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT ET RENATURATION BASSIN VERSANT DE LA LARGUE Programme de restauration LARGUE et secteur de MONTREUX - tranche 2009	73 600,00	23,78%	17 500,00
			Total	30 950,00